

APPEL À CANDIDATURES 2023 :

LOCAL 76m²

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE



1. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

Installation d'un porteur de projet dans le local de la Place de République à Saint-Jean-Trolimon.

2. CONTEXTE GENERAL ET PRÉSENTATION DE L'APPEL À CANDIDATURES

La commune de Saint-Jean est une commune du Finistère Sud et compte 994 habitants à l'année.

La mairie de Saint-Jean souhaite redynamiser le centre bourg et l'implantation de commerces sur la commune.

En avril 2023, la mairie de Saint-Jean met à la location un local situé Place de la République en plein cœur du centre-bourg. Il est situé en rez-de-chaussée du complexe communal **Pôle d'Artisanat**.

Après avoir étudié plusieurs propositions, la mairie a décidé de lancer un appel à candidatures pour désigner un porteur de projet.

3. OBJECTIFS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

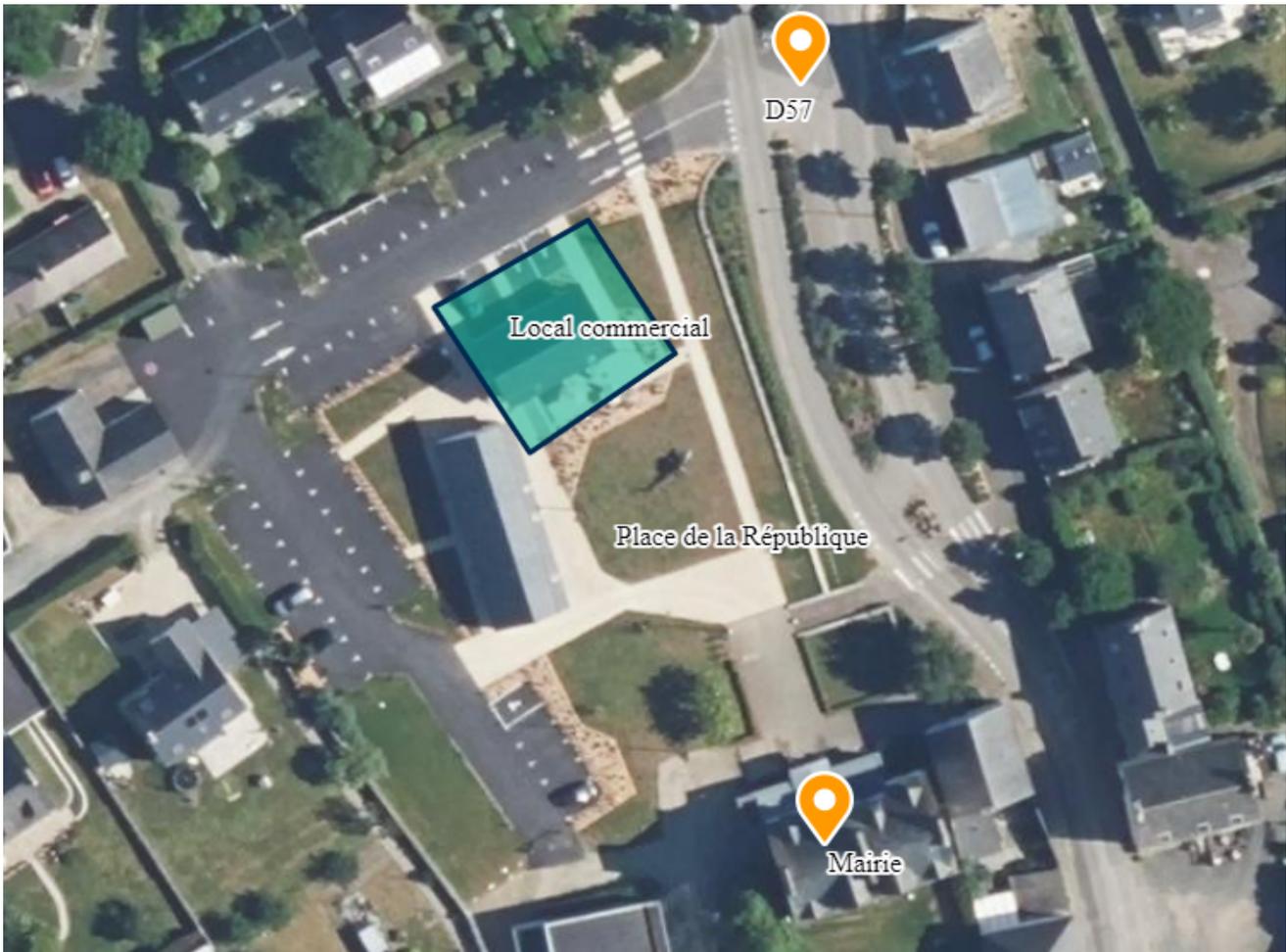
Le présent appel à candidatures a pour vocation de permettre à la commune de sélectionner un porteur de projet pour occuper le local.

La mairie propose l'implantation du futur porteur de projet pour **une durée d'un an en bail dérogatoire**. Par la suite, L'occupation du local se fera sous le régime des baux commerciaux selon les dispositions des articles L.145-1 et L.145-5 du code de commerce.

Tous les candidats retenus seront conviés à présenter de façon détaillée leurs projets.

Les porteurs de projet ont la possibilité de candidater individuellement ou sous forme de collectif pour occuper le local.

4. PRÉSENTATION DU LOCAL



Le local est situé au rez-de-chaussée du Pôle d'Artisanat dans le centre-bourg de Saint-Jean. Il comporte une surface vitrée et une terrasse (environ 40m²) donnant directement sur la Place de la République (face à la mairie et D57), d'un espace de vente, d'une arrière cuisine et d'un sanitaire.

La superficie du local est de **76 m²**. Le bâtiment est récent (livraison juillet 2020).

Le local est équipé pour accueillir une activité de restauration car il dispose d'extraction d'air.

Le local est aménageable et exploitable.

5. DURÉE

La période d'exploitation du local a été définie à partir du **01 mai 2023**.

6. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Pour une candidature, les plis parviendront au plus tard le **Samedi 22 avril 2023**, 12h00.

7. FONCTIONNEMENT DU LOCAL

Le porteur de projet aura à verser un loyer mensuel pour l'occupation du local durant toute la période d'exploitation.

Le Conseil Municipal a fixé le loyer mensuel du local à **501,68 €TTC/mois** dans la délibération du 28/11/2022

Le porteur de projet **supportera également les charges** nécessaires à l'occupation (eau, électricité, etc...).

8. SÉLECTION DES CANDIDATS

Les candidatures seront analysées par le comité de sélection qui sera composé d'élus de la mairie de Saint-Jean.

Le comité de sélection se réunira la semaine suivant la clôture de l'appel à candidature.

9. DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier de candidatures du porteur de projet devra comprendre :

- Présentation du candidat
- Présentation du projet d'activités : les besoins détaillés d'occupation des lieux, la nature des activités, les conditions d'ouverture, les travaux préalables à réaliser, la participation dynamique existante sur le secteur
- Les pièces administratives suivantes : pièces d'identité...
- Tout autre document permettant au comité d'appréhender au mieux votre projet (plan, aménagement intérieur, etc...)

10. MODALITÉS DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Les candidatures sont envoyées sous pli cacheté, par la poste, avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Monsieur Le Maire
Mairie de Saint-Jean-Trolimon
1 Place de la République
29120 Saint-Jean-Trolimon

Les candidatures pourront également être remises en main propre à l'accueil de la mairie.

11. AUTRES CONDITIONS

Jusqu'à signature du contrat, la mairie de Saint-Jean se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'abandonner la présente consultation et ainsi de ne pas donner suite aux offres reçues.

Aucune indemnité ne sera due au titre des études et prestations effectuées par les candidats retenus ou non retenus dans le cadre de la présente consultation.